

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Nicolle CHARNAY, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Edith PERRIER, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER ; Romain DELAY,

Excusés : Hervé BARRAUD, Jacques VACHER-MATERO Jessie PONSINET, Audrey YVES

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 26/10/2021

2- Décision modificative n° 2 – Lotissement la Treille

Le budget annexe « lotissement La Treille » a été ouvert par délibération afin de répondre à la création d'un lotissement. Compte tenu de la fin des travaux et de la vente de tous les lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Résultat 2021

Recettes 2021 : 1455.72 €

Résultat reporté : 30 927.95 €

Dépenses réelles : 10 378.22 €

Résultat 2021 : 20 549.37 €

Pour clôturer le budget, ce montant doit être affecter au budget principal par un mandat au compte 6522. Ce compte a été budgété pour 19 094.01 € les crédits sont donc insuffisants.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

65 Autres charges gestion courante

6522 + 1455.36 €

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services

7015 + 1440 €

76 Produits financiers

7688 + 15.36 €

3- Clôture du budget Lotissement La Treille au 31/12/2021

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la clôture du budget annexe « Lotissement la Treille » au 31/12/2021 et décide d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante : Affectation de l'excédent global de fonctionnement de 20 549.37 € au compte 7551 du budget primitif principal de la commune 2021.

4- Décision modificative n°3 – Budget Communal

Afin d'intégrer l'excédent du budget du lotissement de la Treille, il convient de prendre une décision modificative pour allouer les crédits nécessaires au compte 7551.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

75 Autres produits de gestion courant

7551 + 1455.36 €

7588 - 1455.36 €

5- Approbation modification n°2 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de Fleurie, a été approuvé le 16 mars 2017.

Par arrêté n°033/2020 en date du 16 septembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCSB a prescrit la modification n°2 du PLU de Fleurie, avec notamment pour objectifs :

- La mise à jour de certains articles du règlement ;
- L'actualisation de la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination et des bâtiments patrimoniaux ;
- La correction d'erreurs matérielles

Après consultation des avis des différentes personnes publiques et après enquête publique, le Conseil Municipal approuve la modification n°2 du PLU.

6- Approbation des statuts du SYDER

Le SYDER fait évoluer ses statuts à compter du 1er janvier 2022 avec de nouvelles compétences qui complètent celles déjà effectives :

- Distribution de gaz
- Production et distribution de chaleur et de froid
- Mobilité propre avec le ravitaillement de véhicules au gaz
- Production d'électricité (photovoltaïque et autres)
- Maitrise de la demande d'énergie
- Autres productions d'énergie (biogaz...)
- Animations des plans climat air énergie territoriaux

Le conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SYDER

7- Création d'emploi - adjoint administratif principal de 1ere classe

Dans le cadre d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal valide la création de l'emploi et décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

8- Installation d'un système de vidéosurveillance - prise en charge des frais d'Assemblée Générale Spéciale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 novembre 2020 établissant une convention entre la commune et les propriétaires dans le cadre de servitudes d'ancrage de dispositif de vidéosurveillance sur les façades d'immeubles privés. Cette délibération avait pour objet de définir les aspects techniques liés à la mise en place de ce matériel de vidéo surveillance.

Dans ce cadre, certains aspects administratifs nécessitent également d'être abordés et notamment le coût de l'information des propriétaires pour les gestionnaires des copropriétés. En effet, Oralia Boffy Pondevaux, gestionnaire de la copropriété La Revole a été dans l'obligation de réunir des membres en assemblée spéciale extraordinaire afin de recueillir l'accord des propriétaires concernant l'installation du système de vidéosurveillance.

Cette réunion spéciale a engendré des coûts pour le gestionnaire de la copropriété, qu'il convient de prendre en charge et notamment en termes de photocopies et de préparation et tenue de l'assemblée générale spéciale. Il est donc décidé de prendre en charge le coût engendré par la tenue d'assemblée générale spéciale ayant pour objet le déploiement du système de vidéosurveillance.

9 – Allocations de compensations 2021 et années suivantes

Le Conseil communautaire de la CCSB du 9 décembre dernier a adopté un nouveau pacte financier et fiscal, limité à la modification des critères d'attribution de DSC (dotation de solidarité communautaire). Il a été décidé, en cas de perte de DSC liée à la mise en œuvre de ces nouveaux critères, la compensation par une augmentation d'AC (allocations de compensations). Le Conseil Municipal accepte la compensation de la perte de Dotation de Solidarité communautaire en 2021 par rapport à 2020 par une augmentation de l'Allocation de compensation.

10 – Subvention exceptionnelle au Sou des écoles

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu récemment les membres du bureau de l'Association du Sou des Ecoles, assurant entre autres la gestion du restaurant scolaire accueillant les enfants scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires publiques.

Au vu du contexte sanitaire cette année, toutes les manifestations prévues n'ont pas pu avoir lieu et les recettes de l'association ont diminuées. Afin de rentrer dans ses frais de gestion de cantine en ce début d'année 2022, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000 €.

DIA

- Vente d'un local commercial 187 route du Beaujolais – COTILLON Florian à GUILLERMIN Maxime. Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur cette vente.
- Vente d'un appartement 187 route du Beaujolais – COTILLON Florian à GUILLERMIN Maxime et CHAVRIER Coralie. Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur cette vente.
- Vente d'un bien situé au lieu-dit le Vivier – Dominique DUMAS à Kévin SARNAIN. Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur cette vente.
- Vente d'un bien situé 185 rue de Wettolsheim – DUCRUIX Bernard à Florian CHETAILLE. Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur cette vente.
- Vente d'un bien situé 19 rue des Sarments – CINQUIN Jean-Paul / FRANCO Jean-Noël à REBREYEND Michel. Les élus ne font pas usage du droit de préemption sur cette vente.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION BATIMENTS (Patrice MAITRE)

Les travaux de l'ODG sont terminés.

WC de l'école : des entreprises seront contactées pour avoir des devis.

Dégâts de eaux puit de lumière du Foyer Rural : Patrice MAITRE contactera le locataire responsable des dégâts des eaux afin d'avoir les coordonnées de son assurance.

Des devis seront demandés à :

- l'entreprise COPERET pour les menuiseries
- DESIGAUD et BONIN pour la plâtrerie peinture

COMMISSION CULTURE (Patrice MAITRE)

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Travaux eau potable : l'entreprise PETAVIT effectue le remplacement de la conduite d'eau potable à Mongtenas en direction du cimetière

Aménagement RD68 : de la rue des vendanges jusqu'à la sortie de la chapelle des bois pour un montant de 390 000 € avec reste à charge à la commune de 230 000 € qui seront subventionnés.

Voirie "rue du voiturier" : sera à prévoir pour 2022

Busage fossé le long du camping : sera à prévoir pour 2022. La conduite sera réalisée avec des buses de diamètre 200.

COMMISSION INVESTISSEMENTS (Laurent GOUILLON)

Aire de Jeux parc de la Mairie : La commune retient le projet de l'entreprise « les jardins de la salamandre », l'aire de jeux sera déplacée au fond du parc avec un éventuel agrandissement des toilettes dans le futur. Le projet sera subventionné. Les élus décident la création d'une commission "aménagement Parc Municipal". A2C sports sera recontacté afin d'avancer sur ce dossier.

Travaux église :

- la pose du paratonnerre a été faite cette semaine.
- la pose de vitraux sera réalisée semaine 51
- suite aux dégâts des eaux, l'entreprise Guillin commencera les travaux début d'année 2022.

Local ex-pasquier : un consuel électrique sera demandé à l'entreprise AFEG afin de faire poser un nouveau compteur électrique.

Maison du voiturier : une expertise des fondations de la maison du voiturier est prévue

Vidéo protection : la pose des caméras devrait être achevée mi-janvier 2022

Lotissement "clos des Châteaux" : Les élus ont reçu en Mairie une délégation des habitants du lotissement "Les Rochaux" afin de leur présenter le projet du "Clos des châteaux" et l'accès entre les 2 lotissements (étude de la vitesse).

COMMISSION FLEURISSEMENT (Laurent GOUILLON)

Un repas sera prévu au restaurant pour remercier les bénévoles. Une réunion sera prévue début mars 2022 afin d'étudier le projet de fleurissement de la Madone et le Gamay

Marathon de la biodiversité : des haies seront plantées vers:

- le lotissement des rochaux
- la montée du camping
- le stade

Des travaux d'élagage sont prévus vers la station d'épuration et sur la route de Chénas

COMMISSION TOURISME (Evelyne VERNIAU)

Géocaching Beaujolais : Jeu familial de Géocaching immersif scénarisé sur le territoire - chasse au trésor numérique. Dans le cadre de la mise en place d'un circuit de géocaching sur la commune, une réunion est prévue le 5 janvier 2022.

COMMISSION ECOLE ET SOCIALE (Nicolle CHARNAY)

Début 2022, une entreprise de nettoyage effectuera le ménage de l'école primaire dans le cadre du remplacement d'un agent absent.

Pour information, L'AIASAD de Beaujeu et l'association d'aide à domicile de Belleville en Beaujolais ont un projet de fusion.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'une commission PLUIH spécifique Habitat à la CCSB (réflexion sur les futures orientations du PADD) : Laurent GOUILLON sera l' élu référent.
 - Le nom de la voie du lotissement rue des vendanges sera "rue du voiturier".
 - La cérémonie des Vœux 2022 est annulée au vu de la situation sanitaire
 - Départ d'un agent technique au 18 février 2022 par voie de mutation. les élus ont examinés les différentes candidatures et ont retenu celle d'un agent technique qui sera muté à Fleurie au 1^{er} mars 2022.
 - L'association de commerçants de Fleurie a réélu son nouveau bureau, Corinne MICHEL est la nouvelle présidente.
 - Suite au passage au flambeau entre les classes en 0 et 1. Les élus convoquent les présidents des 18, 19 et 20 ans le vendredi 7 janvier 2022 à 19 h 00.
les présidents des classes en 1, 2 et 3 le vendredi 7 janvier 2022 à 18 h 30.
 - Suite à l'envoi de bouteilles aux différentes communes de "Fleury" de France en 2019. Un projet d'invitation pour la fête de "Fleurie en scène" sera organisé en 2022.
 - Etudiants de Lyon : une proposition de sortie à Fleurie sera faite avec l'association du Cru, la Cave Coopérative et l'Office du tourisme.
-
- **Date prochaine réunion du conseil municipal** : 8 février 2022 à 18 h 30